

Comment remplir mon bulletin ?

Voter pour le Conseil communal

Supprimer un candidat

Si on ne souhaite pas élire certains candidats ou certaines candidates d'une liste, il est possible de les biffer sans les remplacer par un autre candidat.



Les erreurs à éviter

- Ne mettez jamais une inscription inconvenante ou étrangère à l'élection
- Ne pas sélectionner plus de personnes que de sièges vacants
- Les personnes ajoutées doivent être des candidates ou candidats officiels, il n'est pas possible de voter pour une personne qui n'est pas candidate
- Une candidate ou un candidat au minimum doit être laissé sur la liste (si vous détachez la liste d'un parti)